



**INTERVENTION JEAN-MARIE BAYARD SNUDI FO 43 AU RASSEMBLEMENT DU
1^{er} FEVRIER 2017
CONTRE L'EVALUATION DES ENSEIGNANTS**

Mes chers collègues, mes chers camarades !

Dans le droit fil du projet de décret sur l'évaluation des enseignants, une délégation FORCE OUVRIERE a rencontré, le mardi 24 janvier, les représentants de la municipalité du Puy en Velay concernant en particulier :

La mise en place du Projet Educatif de Territoire sur Le Puy

La mairie du Puy veut mettre en place une charte engageant l'ensemble de la communauté éducative, dont les enseignants, à respecter, entre autre chose, un règlement de bonne conduite et à se soumettre au jugement de cette même communauté en cas de manquement aux règles édictées.

Mes chers collègues, mes chers camarades !

Plusieurs problèmes se posent :

Premièrement, les enseignants sont fonctionnaires d'Etat et ont donc, à ce titre, des droits et des devoirs inscrits dans le statut général de la fonction publique et dans leur statut particulier. Ils n'ont donc aucun autre engagement à prendre auprès de la communauté éducative.

Deuxièmement, les enseignants sont fonctionnaires d'Etat et ne peuvent donc, à ce titre, être jugés et sanctionnés que par leurs responsables hiérarchiques dans le cadre d'une procédure disciplinaire bien définie. FO l'a rappelé aux responsables de la municipalité du Puy.

**Alors un seul mot d'ordre, aujourd'hui comme demain
les enseignants veulent rester fonctionnaires d'Etat !
Ils ne veulent pas de la territorialisation de l'école et de ses personnels !**

Mes chers collègues et camarades, les enseignants de la ville du Puy se retrouvent exactement dans le cadre du projet de décret sur la nouvelle évaluation des enseignants.

Comment ces enseignants, s'ils sont soumis à de telles chartes et conventions, seront-ils évalués? N'est-il pas à craindre qu'ils soient amenés à se plier à de telles règles locales contre leurs garanties statutaires et leurs droits collectifs s'ils veulent espérer une accélération de carrière, puisqu'il leur faudra être irréprochable dans leurs relations en « *contribuant à l'action de la communauté éducative et en coopérant avec les parents d'élèves et les partenaires de l'école ou de l'établissement* » – C'est le 7^{ème} ITEM du CR d'évaluation professionnelle des enseignants?

Mes chers collègues, mes chers camarades, les enseignants ne veulent pas être jugés en fonction de leur investissement dans les PEdT ni en fonction des relations qu'ils peuvent avoir avec les uns ou les autres.

De là d'ailleurs à être évalués par les élus il n'y a qu'un pas.

Les enseignants le refusent et le refuseront, la pétition très massivement signée le prouve !

Le SNUDI FO 43 exigera donc en entrevue chez l'IA le retrait du projet de décret sur l'Evaluation des enseignants.

Le SNUDI FO 43 exigera que Monsieur l'Inspecteur d'Académie fasse respecter le statut de fonctionnaire d'Etat des professeurs des écoles.

Le SNUDI FO 43 exigera l'abandon du projet de charte sur le Puy.